

WEB / MAILING / CLOUD / ANGLAIS / ORGANISATION /
DÉLÉGATION / GESTION FINANCIÈRE / ACHAT / PUBLISHER /
VENTE / NÉGOCIATION / GESTION DE CONFLITS /
RÉSEAUX SOCIAUX /
PHONING / STRATÉGIE COMMERCIALE / RÉFÉRENCIEMENT /
LOGICIEL CIEL OU EBP / MARKETING / PROSPECTION /
INFORMATIQUE / FICHER CLIENTS / EMBAUCHE / MANAGEMENT /
EXCEL / POINT DE VENTE / COMMERCIAL /
FORMATIONS INDIVIDUELLES / BREVET DE MAÎTRISE (NIV.3) /
ENCADRANT D'ENTREPRISE ARTISANALE (NIV.4) /
ASSISTANT DE DIRIGEANT D'ENTREPRISE ARTISANALE (NIV.4) /



cma41.fr-se-former



CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LOIR-ET-CHER
16 RUE DE LA VALLÉE MAILLARD
41018 BLOIS CEDEX



Centre de formation continue
Isabelle AUTRET
au 02 54 56 64 12
formation-continue@cma-41.fr



MAJ 22/02/2018

OSEZ LA FOR- MATION

avec votre Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

LA FORMATION

PARCE QUE VOTRE BESOIN EST UNIQUE

Gagnez du temps et optimisez votre budget formation pour des résultats opérationnels immédiats car :

- vous avez le choix de la date de formation
- la formation se déroule dans vos locaux ou à la Chambre de Métiers
- nos conseillers réalisent un diagnostic de vos objectifs
- le programme est adapté à votre contexte et modifié en fonction de vos attentes
- vous êtes assuré de la confidentialité des informations liées à votre entreprise
- nos conseillers vous aident de la recherche du financement à la constitution du dossier
- Nos formateurs, experts dans leur domaine, connaissent les particularités d'organisation de la PME, quelle que soit l'activité. Ils reviennent régulièrement en entreprise

DES FORMATIONS ADAPTÉES À VOS BESOINS

- FORMATIONS COURTES EN INDIVIDUEL OU EN COLLECTIF
 - Comptabilité gestion, commercial, numérique et internet, management et ressources humaines, hygiène et réglementation...
- BILAN DE COMPÉTENCES
 - Modulable de 12 heures à 24 heures, permettant de faire le point sur ses compétences, ses aptitudes et son expérience professionnelle et personnelle.
- VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)
 - Un droit individuel à faire reconnaître officiellement les compétences acquises au cours de son expérience professionnelle ou personnelle, par un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification d'une branche professionnelle. (durée 24 heures)
- FORMATIONS LONGUES
 - ASSISTANT(E) DE DIRIGEANT(E) D'ENTREPRISE ARTISANALE (ADEA - Niv. 4)
 - Seconder le chef d'entreprise dans les tâches administratives, la comptabilité et le développement commercial. Gagner en polyvalence et avoir une vision globale de l'entreprise.
 - ENCADRANT(E) D'ENTREPRISE ARTISANALE (EEA - Niv. 4)
 - Accéder à un poste d'encadrement, acquérir de nouvelles responsabilités en gestion d'entreprise, anticiper la création/reprise d'entreprise.
 - BREVET DE MAÎTRISE (BM - Niv. 3)
 - Confirmer l'excellence dans son métier pour obtenir le titre de Maître Artisan, accéder à un poste de formateur, s'appropriier les outils et la méthodologie indispensables pour une création ou un développement d'entreprise réussi.